

SÉANCE ORDINAIRE

18 AVRIL 2017

Deux cent vingt-troisième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 18^{ème} jour d'avril 2017 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Autres présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 17.04.18
001

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2017 (document SG 17.03.28-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Bonification de la mesure Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle (Petits groupes – mesure 15150).
- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Approbation des modalités d'application du régime pédagogique en lien avec la grille-horaire (documents CC 17.04.18-05.4).
- 05.5 Approbation du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option (documents CC 17.04.18-05.5).
- 05.6 Comité de révision de décision (document séance tenante : SG 17.04.18-05.6).
- 05.7 Attribution du nom à la nouvelle école CREVIER / NOTRE-DAME-DE-FATIMA (document SG 17.04.18-05.7).

- 06.1 Politique d'admission et d'inscription des élèves – Dépôt pour consultation (document SREJTS 17.04.18-06.1 et -06.1a).
- 07.1 Calendrier scolaire 2017-2018 en formation générale des adultes – dépôt pour consultation (document SREAFP 17.04.18-07.1 et 07.1a).
- 07.2 Calendriers scolaires 2017-2018 en formation professionnelle – dépôt pour consultation (documents SREAFP 17.04.18-07.2, SREAFP 17.04.18-07.2a, SREAFP 17.04.18-07.2b et SREAFP 17.04.18-07.2c).
- 09.1 Engagements (document RH 17.04.18-09.1).
- 11.1 Adjudication de contrats
 - 11.1.1 Rénovations intérieures (corridors) - École Saint-Eugène (document RM 17.04.18-11.1.1).
 - 11.1.2 Réfection des portes, cadres et quincailleries - Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 17.04.18-11.1.2).
 - 11.1.3 Réfection des plafonds et de l'éclairage - École de Richelieu, édifice Saint-Joseph (document RM 17.04.18-11.1.3).
 - 11.1.4 Réfection vestiaires et toilettes du gymnase, phase I - École de Richelieu, édifice Curé-Martel (document RM 17.04.18-11.1.4).
- 11.2 Centre collégial des services regroupés – Adhésion au mandat pour l'acquisition du mobilier administratif (document RM 17.04.18-11.2).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

En lien avec les orientations 1 et 2 du Plan stratégique de la Commission scolaire – Augmenter les taux de réussite et de persévérance de tous les élèves - Favoriser le développement d'un environnement éducatif de qualité, dans une dynamique de coopération en réponse aux besoins des élèves, madame Nancy Lusignan, bibliothécaire au Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire, présente un portrait des projets et accompagnements réalisés autour des bibliothèques scolaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour soutenir la persévérance et la réussite en lecture des élèves.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Sandra-Lee Phoenix, enseignante en anglais, exprime ses inquiétudes face à l'enseignement de cette langue et souhaite être rassurée. Certaines écoles primaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières ont déjà eu de beaux programmes d'anglais et aimerait bien que ces projets soient de nouveau offerts aux élèves, tel l'anglais intensif.

Monsieur Martin Grégoire, parent, s'interroge quant aux décisions prises par le conseil des commissaires à propos des grilles-horaire et grilles-matières, puisque plusieurs enseignants et parents ont manifesté leur désaccord face à l'horaire cycle retenu.

Madame Véronique Paré, présidente du conseil d'établissement de l'école Jeanne-Mance, mentionne apprécier le travail qui a été fait jusqu'à maintenant et souhaite qu'une fois de plus, cette année, les classes multi âge puissent faire en sorte d'éviter des transferts d'élèves de leur école.

Pour ce qui est du dossier des grilles-horaire et des grilles-matières, elle précise que ce n'est pas nécessairement une majorité de parents qui sont contre les propositions soumises par les directions d'établissement. Puisque les conseils d'établissement sont paritaires, il suffit qu'un

des parents du conseil d'établissement soit contre pour que les propositions soient rejetées. Elle invite à la prudence quant à l'information qui est véhiculée.

Madame Nadia Surdec, parent, est inquiète de la diminution du temps d'enseignement offert par les spécialistes et surtout des impacts dans les milieux plus défavorisés, où les matières enseignées par ces derniers peuvent être une source de motivation importante pour les élèves.

Madame Véronique Landry, parent et enseignante, s'inquiète de la fréquence à laquelle les enseignants spécialistes verront leurs élèves et les conséquences que cela aura sur le lien d'attachement. Les spécialités sont essentielles au développement global de l'élève.

Madame Jacinthe Côté, présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, mentionne que lors des consultations menées à l'égard du projet de politique portant sur la réussite éducative, le ministre de l'Éducation s'est montré sensible à l'enseignement des arts.

Elle rappelle que les propositions soumises par le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu auraient pu éviter tout le débat que nous vivons présentement à l'égard des grilles-horaire et des grilles-matières. Elle s'interroge sur la légitimité des décisions prises par le conseil des commissaires dans ce dossier.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 28 MARS 2017 (document SG 17.04.18-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 28 mars 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 17.04.18
002

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2017 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 28 mars 2017.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Bonification de la mesure Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle (Petits groupes – mesure 15150).

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 28 mars 2017.

Monsieur Olivier Demers-Payette, commissaire parent, mentionne que le comité de parents offrira aux parents d'élèves une conférence gratuite intitulée : « Propulser le potentiel des enfants ». Cette conférence sera animée par monsieur Luc Doyon, psychologue, le mercredi 10 mai 2017 à 19 h à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

05.4 APPROBATION DES MODALITÉS D'APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE EN LIEN AVEC LA GRILLE-HORAIRE (documents CC 17.04.18-05.4)

Considérant la décision du conseil des commissaires, sur la base des données probantes issues de la recherche au regard de la réussite scolaire des enfants et des adolescents, de modifier l'heure d'entrée et de sortie des élèves à compter de l'année scolaire 2017-2018, de telle sorte que les élèves du préscolaire/primaire débiteront vers 8 h tandis que ceux du secondaire, vers 9 h;

Considérant les consultations effectuées auprès du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu et des membres du comité de parents, qui ont donné leur accord à ce projet;

Considérant que la décision ci-haut mentionnée entraîne le réaménagement des grilles-horaire des écoles, compte tenu des conséquences liées notamment au transport scolaire, aux programmes particuliers et à la répartition des ressources;

Considérant l'opportunité conséquente de réviser certaines pratiques en place et de mettre en œuvre un modèle qui répond davantage aux besoins actualisés des élèves;

Considérant que la Commission scolaire a par ailleurs décidé d'appliquer, après consultation du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, un horaire cycle de 10 jours avec des périodes de 60 minutes, lequel contribue à optimiser l'utilisation des ressources, en plus d'offrir des avantages pédagogiques;

Considérant que conformément à l'article 84 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit approuver les modalités d'application du régime pédagogique, dont certains éléments de la grille-horaire;

Considérant que les conseils d'établissement des écoles Alberte-Melançon, Bruno-Choquette, Crevier/Notre-Dame-de-Fatima, de Monnoir, Frère-André, Hamel, Jeanne-Mance, Micheline-Brodeur et Saint-Michel ont refusé d'approuver la grille-horaire proposée par la direction d'école au motif notamment qu'elle était basée sur un horaire-cycle de 10 jours à raison de 5 périodes de 60 minutes par jour;

Considérant que la décision relative à la durée des périodes et des cycles relève de la juridiction administrative de la Commission scolaire et non de la juridiction du conseil d'établissement, et qu'elle a notamment des impacts sur le niveau de ressources et le nombre de postes d'enseignants alloués à chacune des écoles;

Considérant que le processus d'élaboration des propositions de grilles-horaire déposées par les directions d'école aux conseils d'établissement a été respecté;

Considérant qu'en raison des motifs invoqués par les conseils d'établissement pour ne pas approuver lesdites grilles-horaire, la commission scolaire a requis ces derniers, de se conformer à leur obligation d'approuver une grille-horaire de leur établissement respectif, et d'ainsi exercer le pouvoir qui leur appartient en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, au plus tard le 13 avril 2017;

Considérant que malgré les mises en demeure reçues, les conseils d'établissement ci-haut mentionnés ont persisté à refuser ou négligé d'approuver une grille-horaire pour leur école respective, et ce, pour les mêmes motifs;

Considérant que l'article 218.2 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à prendre les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement, après avoir mis en demeure l'école de s'y conformer;

Considérant les projets de grilles-horaire proposés par les directions d'école ci-haut mentionnées;

Considérant que les membres du conseil des commissaires ont reçu préalablement lesdits documents et qu'ils en ont pris connaissance à leur satisfaction;

HR 17.04.18
003

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'approuver les grilles-horaire des écoles Alberte-Melançon, Bruno-Choquette, Crevier/Notre-Dame-de-Fatima, de Monnoir, Frère-André, Hamel, Jeanne-Mance, Micheline-Brodeur et Saint-Michel telles que proposées par les directions d'école concernées et déposées en annexes de la présente résolution.

Monsieur Pierre Boudreau appelle le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette, Annie Ducharme, Pierre Hamelin, Josée Hébert, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Pour : 15

Adopté à l'unanimité.

05.5 APPROBATION DU TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE OBLIGATOIRE OU À OPTION (documents CC 17.04.18-05.5)

Considérant la résolution précédemment adoptée par le conseil des commissaires à propos des modalités d'application du régime pédagogique en lien avec la grille-horaire;

Considérant que conformément à l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique*, il revient au conseil d'établissement de chaque école d'approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option;

Considérant que les conseils d'établissement des écoles Alberte-Melançon, Bruno-Choquette, Crevier/Notre-Dame-de-Fatima, de Monnoir, Frère-André, Hamel, Jeanne-Mance, Marie-Derome, Micheline-Brodeur, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), Saint-Michel et Saint-Vincent ont refusé d'approuver la proposition de temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la direction d'école au motif notamment qu'elle était basée sur un horaire-cycle de 10 jours à raison de 5 périodes de 60 minutes par jour;

Considérant que la décision relative à la durée des périodes et des cycles relève de la juridiction administrative de la commission scolaire et non de la juridiction du conseil d'établissement, et qu'elle a notamment des impacts sur le niveau de ressources et le nombre de postes d'enseignants alloués à chacune des écoles;

Considérant que le processus d'élaboration des propositions du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option déposées par les directions d'école aux conseils d'établissement a été respecté;

Considérant qu'en raison des motifs invoqués par les conseils d'établissement pour ne pas approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, la commission scolaire a requis ces derniers, de se conformer à leur obligation d'approuver une proposition relative au temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option de leur établissement respectif, et ainsi exercer le pouvoir qui leur appartient en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, au plus tard le 13 avril 2017;

Considérant que malgré les mises en demeure reçues, les conseils d'établissement ci-haut mentionnés ont persisté à refuser ou négligé d'approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option de leur école respective et ce, pour les mêmes motifs;

Considérant que l'article 218.2 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à prendre les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement, après avoir mis en demeure l'école de s'y conformer;

Considérant que les projets de temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, proposés par les directions d'école ci-haut mentionnées sont en cohérence avec leurs projets éducatifs et permettent d'atteindre les objectifs des programmes;

Considérant que les membres du conseil des commissaires ont reçu préalablement lesdits documents et qu'ils en ont pris connaissance à leur satisfaction;

HR 17.04.18
004

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'approuver les propositions de temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option des écoles Alberte-Melançon, Bruno-Choquette, Crevier/Notre-Dame-de-Fatima, de Monnoir, Frère-André, Hamel, Jeanne-Mance, Marie-Derome, Micheline-Brodeur, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), Saint-Michel et Saint-Vincent, faites par les directions d'école concernées et déposées en annexes de la présente résolution.

Monsieur Pierre Boudreau appelle le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette, Annie Ducharme, Pierre Hamelin, Josée Hébert, Pierre Therrien et Stéphane Surprenant.

Pour : 15

Adopté à l'unanimité.

05.6 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document séance tenante : SG 17.04.18-05.6)

Considérant la décision prise par la direction d'établissement à l'égard de l'élève __ AM 05548003;

Considérant la demande de révision de décision présentée par l'élève __ AM 05548003 et ce, en conformité avec les articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les observations et les arguments exprimés par l'élève __ AM 05548003 lors du comité de révision de décision tenu le 11 avril 2017;

Considérant les observations et les arguments exprimés par la direction d'établissement lors dudit comité de révision de décision;

Considérant la recommandation du comité de révision de décision dans ce dossier;

HR 17.04.18
005

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que le conseil des commissaires confirme la décision prise par la direction d'établissement à l'égard de l'élève __ AM 05548003.

Adopté à l'unanimité.

05.7 ATTRIBUTION DU NOM À LA NOUVELLE ÉCOLE CREVIER / NOTRE-DAME-DE-FATIMA (document SG 17.04.18-05.7)

Considérant la fusion des écoles Crevier et Notre-Dame-de-Fatima (résolution HR 16.06.21-006), effective le 1^{er} juillet 2017;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un nom à cette nouvelle école;

Considérant le Guide sur le choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant, en vigueur à la Commission scolaire;

Considérant les démarches menées par les conseils d'établissement à l'égard du choix du nom de la nouvelle école;

Considérant les choix proposés par les conseils d'établissement, aux termes de la résolution CRE.17.03.20.05 adoptée le 20 mars 2017 pour l'école Crevier ainsi qu'aux termes de la résolution NDF.17.03.22.846 adoptée le 22 mars 2017 pour l'école Notre-Dame-de-Fatima;

Considérant la signification et les justifications liées à chacune des propositions émises par les conseils d'établissement des écoles Crevier et Notre-Dame-de-Fatima;

HR 17.04.18
006

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que la nouvelle école, issue de la fusion des écoles Crevier et Notre-Dame-de-Fatima porte le nom de l'école de Ramezay.

Que l'immeuble situé au 1835, rue Du Pont, Marieville (Québec) J3M 1J8, soit identifié comme étant l'Édifice Crevier.

Que l'immeuble situé au 1800, rue Edmond-Guillet, Marieville (Québec) J3M 1G5, soit identifié comme étant l'Édifice Fatima.

Adopté à l'unanimité.

06.1 POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES – DÉPÔT POUR CONSULTATION (document SREJTS 17.04.18-06.1 et -06.1a)

Considérant que conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'inscription des élèves se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire;

Considérant que les modalités liées à l'admission et à l'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières se trouvent dans sa *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant les modifications proposées à la *Politique d'admission et d'inscription des élèves - résolution* HR 17.01.17-005;

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard des critères d'inscription des élèves dans les écoles ainsi qu'à propos des politiques de la commission scolaire;

HR 17.04.18
007

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que le projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves*, tel que présenté au document SREJTS 17.04.18-06.1a soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater la direction du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire pour procéder auxdites consultations.

Adopté à l'unanimité.

07.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – DÉPÔT POUR CONSULTATION (document SREAFP 17.04.18-07.1 et 07.1a)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard des calendriers scolaires;

HR 17.04.18
008

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le projet de calendrier scolaire 2017-2018 en formation générale des adultes, tel que présenté au document SREAFP 17.04.18-07.1a, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

Adopté à l'unanimité.

07.2 CALENDRIERS SCOLAIRES 2017-2018 EN FORMATION PROFESSIONNELLE – DÉPÔT POUR CONSULTATION (DOCUMENTS SREAFP 17.04.18-07.2, SREAFP 17.04.18-07.2a, SREAFP 17.04.18-07.2b et SREAFP 17.04.18-07.2c)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard des calendriers scolaires;

HR 17.04.18
009

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que les projets de calendriers scolaires 2017-2018 en formation professionnelle, tels que présentés aux documents SREAFP 17.04.18-07.2a, SREAFP 17.04.18-07.2b et SREAFP 17.04.18-07.2c, soient soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 17.04.18-09.1)

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Marie-Pier Petit et Audrey Rochette ainsi que de messieurs François Chartrand et Pierre Boudreau, tenu le 31 mars 2017;

HR 17.04.18
010

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que monsieur Jonathan Beauregard soit engagé pour un poste régulier à temps plein (38,75 heures par semaine) d'ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles et ce, à compter du 19 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Katleen Loiselle et Michèle Laberge ainsi que de monsieur Olivier Demers-Payette, tenu le 2 mars 2017;

HR 17.04.18
011

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que monsieur Sébastien Lamarche soit engagé pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicien en informatique au Service des technologies de l'information et ce, à compter du 19 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 RÉNOVATIONS INTÉRIEURES (CORRIDORS) - ÉCOLE SAINT-EUGÈNE **(document RM 17.04.18-11.1.1)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.04.18
012

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions J. Boulais Inc., le contrat pour les rénovations intérieures (corridors) à l'école Saint-Eugène, au montant de 162 200,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.2 RÉFECTION DES PORTES, CADRES ET QUINCAILLERIES - POLYVALENTE **CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 17.04.18-11.1.2)**

Considérant l'analyse de la soumission reçue;

HR 17.04.18
013

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'accorder au seul soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour la réfection des portes, des cadres et quincailleries pour la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, au montant de 59 675,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.3 RÉFECTION DES PLAFONDS ET DE L'ÉCLAIRAGE - ÉCOLE DE RICHELIEU, ÉDIFICE SAINT-JOSEPH (document RM 17.04.18-11.1.3)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 17.04.18
014**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour la réfection des plafonds et de l'éclairage à l'école de Richelieu, Édifice Saint-Joseph, au montant de 99 800,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.4 RÉFECTION VESTIAIRES ET TOILETTES DU GYMNASSE, PHASE I - ÉCOLE DE RICHELIEU, ÉDIFICE CURÉ-MARTEL (document RM 17.04.18-11.1.4)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 17.04.18
015**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, 9317-5511 Québec inc.-CTP, le contrat pour la phase I de la réfection des vestiaires et des toilettes du gymnase à l'école de Richelieu, Édifice Curé-Martel, au montant de 36 970,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.2 CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS – ADHÉSION AU MANDAT POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER ADMINISTRATIF (document RM 17.04.18-11.2)

Considérant que le Centre Collégial des Services Regroupés entame des procédures de négociation pour l'année 2017 pour le dossier ci-dessous mentionné;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières désire participer audit dossier;

DOSSIER	ESTIMATION D'ENGAGEMENT	DURÉE DU CONTRAT
Mobilier administratif	120 000,00 \$	24 mois + 2 options de renouvellement d'un an 1 ^{er} juin 2017 au 1 ^{er} juin 2021

**HR 17.04.18
016**

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'adhérer à ce dossier d'appels d'offres 2017 en permettant au directeur des ressources matérielles de signer l'adhésion au dossier et ce, dans les limites des disponibilités budgétaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Et qu'à titre de dirigeant de l'organisme, le conseil des commissaires autorise la conclusion de ce contrat pour une durée supérieure à 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 17.04.18
017

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient adressés à monsieur François Dupuis, l'organisateur de la soirée « poker », qui a permis d'amasser la somme de 3 400 \$, laquelle sera remise à l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph à Saint-Sébastien pour le projet d'embellissement de la cour.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.04.18
018

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que des remerciements soient adressés à monsieur Eric Bélair, enseignant à l'école Monseigneur-Euclide-Théberge, pour son grand dévouement et la participation de ses élèves dans le cadre de la 3^e édition de l'exposition, « *Un autre regard* », comprendre et voir l'autisme autrement.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.04.18
019

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que des remerciements soient adressés à madame Marie Hébert, directrice de la galerie Action Art Actuel à Saint-Jean-sur-Richelieu, pour avoir offert gratuitement deux salles pour l'exposition « *Un autre regard* », comprendre et voir l'autisme autrement.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 17.04.18
020

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL